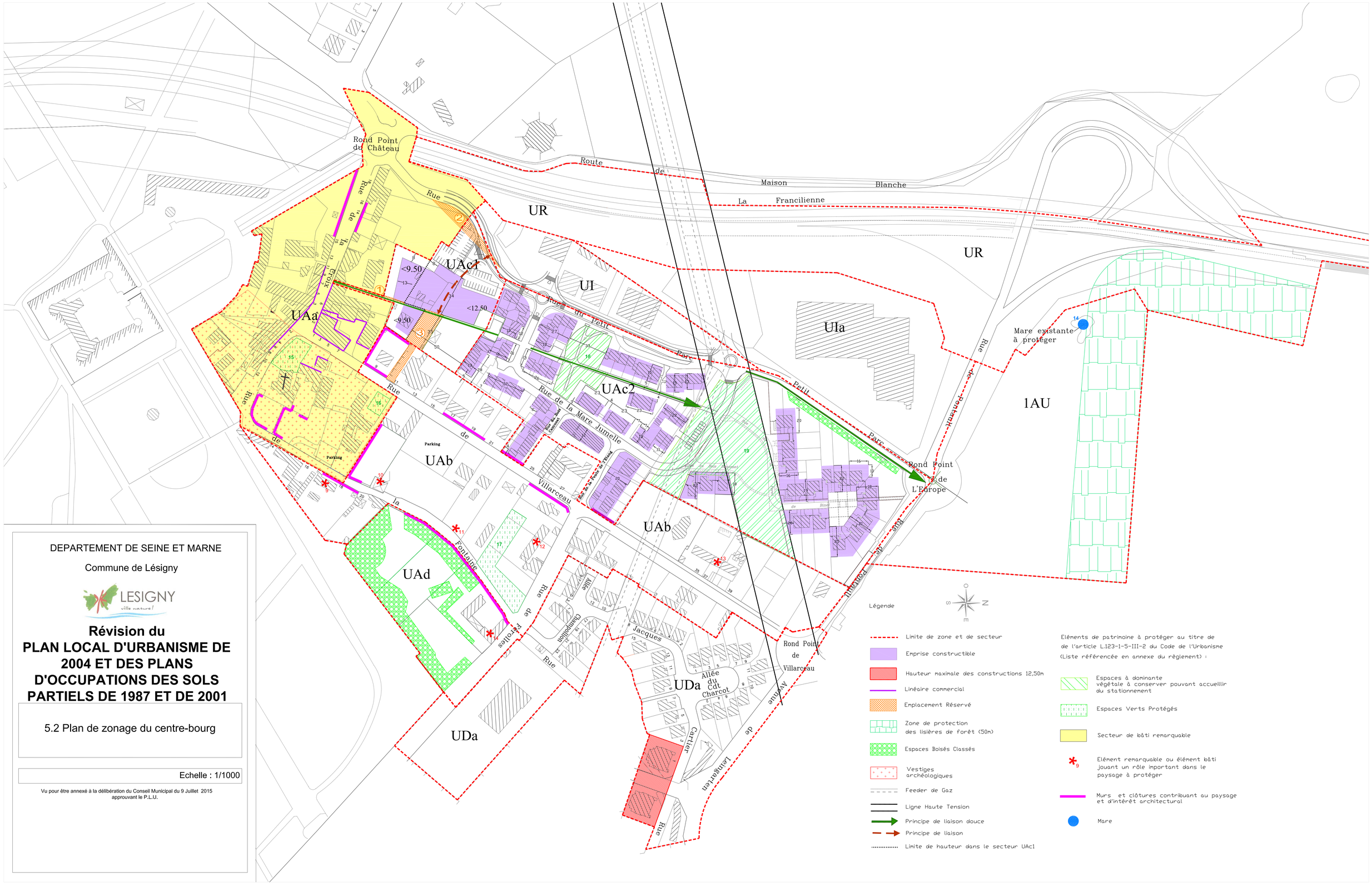

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Commune de Lésigny

LESIGNY ville nature!

Révision du PLAN LOCAL D'URBANISME DE 2004 ET DES PLANS D'OCCUPATIONS DES SOLS PARTIELS DE 1987 ET DE 2001

5.2 Plan de zonage du centre-bourg

Echelle : 1/1000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 9 Juillet 2015 approuvant le P.L.U.

Légende

- Limite de zone et de secteur
- Emprise constructible
- Hauteur maximale des constructions 12,50m
- Linéaire commercial
- Emplacement Réservé
- Zone de protection des lisières de forêt (50m)
- Espaces Boisés Classés
- Vestiges archéologiques
- Feeder de Gaz
- Ligne Haute Tension
- Principe de liaison douce
- Principe de liaison
- Limite de hauteur dans le secteur UAc1

Eléments de patrimoine à protéger au titre de de l'article L.123-1-5-III-2 du Code de l'Urbanisme (Liste référencée en annexe du règlement) :

- Espaces à dominante végétale à conserver pouvant accueillir du stationnement
- Espaces Verts Protégés
- Secteur de bâti remarquable
- Elément remarquable ou élément bâti jouant un rôle important dans le paysage à protéger
- Murs et clôtures contribuant au paysage et d'intérêt architectural
- Mare